

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTRÉE	1 % (*)
FRAIS DE SORTIE	Néant

(*) Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE

FRAIS COURANTS	2,41 % (**)
----------------	-------------

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

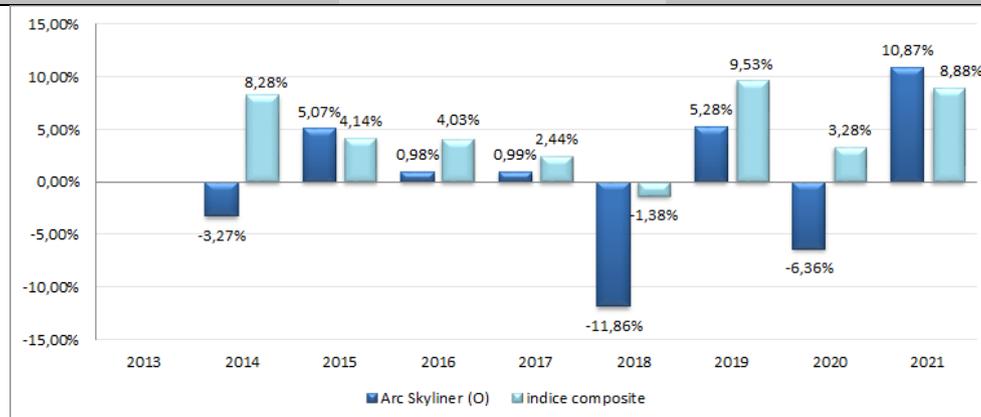
COMMISSION DE PERFORMANCE	15 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à l'indicateur de référence : 33 % MSCI World (dividendes réinvestis) + 34 % €STR capitalisé + 33 % FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y (coupons réinvestis) uniquement si celle-ci est positive (high water mark) et pas de sous-performance les 5 ans précédents). 0,35 % de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent
---------------------------	---

(**) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée en tenant compte du réinvestissement des dividendes pour le MSCI World, des coupons pour le FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y et de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

L'EONIA a été officiellement remplacé le 02/10/2019 par l'€STR. Entre cette date et le 15/07/2020, c'est l'EONIA « recalibré » (€STR + 0,085 %) qui a été utilisé puis l'€STR à partir du 16 juillet 2020.

DATE DE CRÉATION DE L'OPCVM : 17/04/2013

DEVISE DE LIBELLÉ : euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Financière de l'Arc** - 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence
Service commercial - Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financieredelarc.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

RESPONSABILITÉ : La responsabilité de Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION : les détails actualisés de la politique de rémunération, des conditions, méthode de calcul et modalités de versement de la rémunération variable des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles gratuitement soit en version papier sur demande auprès de la Société de gestion, soit sur son site internet : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Cette politique décrit également la fonction de surveillance de cette politique.

Le Fonds propose un autre type de part, défini dans son prospectus.

Financière de l'Arc est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 novembre 2022.